

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 16 FEVRIER 2026
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 36
Nb. de représentés : 5
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-six, le seize février à 17h10, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est réuni en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 44/2230 :

Retrait de la délibération portant sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) : Choix du contrat labellisé

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphan, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, TEVANE Jean François, FERDE Thérèse, VALY Nazir, DAMOUR Kichena, TIONOHOUE Sabrina, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, BRINDON Marie Line, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, JETTER Régine, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ACAPANDIE Freddy, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Thierry, BANDAMA ATIAMA Yvonne.

REPRESENTE (S) :

MM. FATIMA Sofa (par Madame TAYLLAMIN Patricia), ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine (par Monsieur DIJOUX Stéphan), MALET Viviane (par Monsieur TAN Willy), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame ROUVRAIS Simone), BELLON Stéphan (par Madame CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela).

ABSENTS :

MM. SIGISMEAU Béatrice, BALZANET Jonhy, VON-PINE Bernard, AGATHE Chantal, RIVIERE Christelle, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal.

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 19 février 2026 et la convocation du Conseil Municipal faite le 10 février 2026.



Le Maire de Saint-Pierre

Accusé de réception en préfecture
974-21974016-20260216-44-230-DE
Date de télétransmission : 19/02/2026
Date de réception préfecture : 19/02/2026

David LORION

Affaire n°44/2230 : Retrait de la délibération portant sur la mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) : Choix du contrat labellisé.

Direction des Ressources

Vu le Code Général de la Fonction Publique, et notamment l'article L.253-5 ;

Vu la délibération n° 43/2147 du 23/12/2025 relative à la mise en place de la protection sociale complémentaire au bénéfice des agents ;

Considérant que les négociations sont en cours,

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération N°43/2147 du 23/12/2025, il a été adopté le principe de mise en place de la Protection Sociale Complémentaire (PSC) au bénéfice des agents de la collectivité. Une erreur substantielle s'est glissée dans cette délibération qui oblige l'annulation de cette délibération.

En effet, le Comité Social Territorial réuni le 12 décembre 2025 a demandé de revoir les modalités de mise en œuvre de la PSC.

A ce titre, l'affaire a été retirée afin que des négociations soient engagées tout en tenant compte des dernières modifications législatives sur ce sujet.

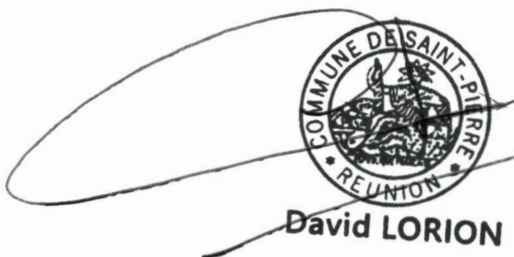
Dans ce cadre, cet avis constituant une obligation préalable, la délibération doit être annulée.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,
DECIDE :

- **D'ANNULER la délibération n° 43/2147 du 23/12/2025 relative à la mise en place de la protection sociale complémentaire au bénéfice des agents.**

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE




David LORION